



VENEZ ECHANGER AVEC VOS ELUS
sous la halle du marché
Tous les samedis de 10h à 12h

ÉLUS MOBILISÉS ET SOLIDAIRES OPÉRATION « FORÊT PROPRE »



Un grand merci aux 1 000 volontaires, associations environnementales, élus et habitants de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, qui se sont mobilisés le dimanche 27 mars dernier pour effectuer un grand nettoyage citoyen des abords de la forêt, le long de la route nationale 6.

C'est plus d'une tonne de déchets qui a été ramassée par les bénévoles et traités par le SIVOM et 80 kg de verre par NICOLLIN.

À noter que la gestion de la RN6 a été reprise par le Département de l'Essonne le 1^{er} avril 2022. Ce sont 14 Millions qui seront engagés sur 5 ans pour sa rénovation et son amélioration. Une très bonne nouvelle qui devrait permettre un entretien régulier de cet axe routier, laissé trop longtemps à l'abandon par l'état.

OPÉRATIONS « SOLIDARITÉ UKRAINE »



Dès les premiers jours de l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, les collectivités se sont mobilisées pour apporter leur aide à la société civile ukrainienne. En coordination avec les différentes instances officielles, la municipalité quincéenne a organisé des collectes de dons à destination de tous ces réfugiés qui fuient leur pays en proie aux bombardements incessants.

De nombreux produits de première nécessité, des denrées alimentaires, des médicaments et des fournitures scolaires ont été récoltés lors de plusieurs actions mises en place en mairie, sur le marché et même au centre commercial Cora. Dès le 23 mars à Quincy, la Protection Civile avait chargé plus de 4 m³ de cartons contenant des matériels et des fournitures déjà réunis, et les dons continuent d'affluer !

En complément, la ville a mis à disposition deux appartements permettant l'accueil de familles ukrainiennes. Ces logements ont été meublés et équipés grâce à la générosité de plusieurs donateurs.

Nous tenions à saluer ces gestes de fraternité et à remercier chaleureusement tous les quincéennes et quincéens et les acteurs mobilisés pour cet élan de solidarité en soutien au peuple ukrainien qui en a tellement besoin.

Si vous souhaitez accompagner des ressortissants ukrainiens et/ou proposer des solutions d'hébergement, vous pouvez vous signaler sur le site : <https://parainage.refugies.info>. Les particuliers volontaires seront mis en relation avec des associations.

Le groupe majoritaire « QUINCY TOUS ENSEMBLE »

QUINCY AUTREMENT

Agir à vos côtés

La mutuelle communale

Une mutuelle communale consiste à proposer à l'ensemble des habitants qui le souhaitent d'adhérer à un contrat de groupe. La commune joue un rôle d'initiateur et de médiateur dans la mise en place du dispositif, mais elle ne souscrit pas elle-même au contrat, ni le finance. Inscrite comme une mesure phare du programme des candidats au scrutin municipal, l'engouement pour la mise en place d'une mutuelle communale par les élus locaux est partagé avec les assureurs qui pour la plupart ont créé une gamme de contrats ad hoc dénommés « Mutuelle communale », « Ma mutuelle de village », « Ma commune, ma santé »... Malgré leur dénomination, ces dispositifs d'accès à l'assurance santé complémentaire ne sont pas exactement des mutuelles. Ce sont des contrats d'assurance de complémentaire santé à tarif préférentiel, négociés par les élus locaux pour le compte de leurs administrés, dont on applique le principe d'achat groupé. En réalité, les gammes de garanties proposées sont les mêmes

que celles qui sont classiquement proposées par les assureurs mais individuellement, la différence étant le coût car les assurés bénéficient d'un tarif préférentiel car dit « de groupe ». L'obligation d'une couverture santé complémentaire pour les salariés du privé réduit le potentiel d'assurés susceptibles d'être couverts par la mutuelle communale aux personnes qui en sont exclues : les jeunes, les sans-emploi, les agents publics, les travailleurs non salariés, les retraités. Les expériences montrent que la majorité des souscripteurs sont des personnes retraitées (qui n'entrent pas dans le champ de l'obligation de couverture santé complémentaire) exposées à des primes d'assurance santé très élevées en raison des différents tarifs appliqués selon l'âge et le profil de risque. Or, l'équilibre économique de ce dispositif repose sur la souscription des adhérents à « faible risque », et non des personnes pour lesquelles la survenance du risque est la plus probable (personnes âgées et/ou éloignées de l'accès aux soins pour des motifs financiers). Le principe de solidarité est donc entravé par la généralisation de la complémentaire santé dans les entreprises, la tendance des assureurs à sélectionner, les

malades et bien portants d'un côté et les actifs et retraités de l'autre.

Cette logique inégalitaire pose un défi aux élus locaux mais leur offre également l'opportunité d'y répondre en faisant de la mutuelle communale une action publique (ce qui explique dès lors l'insertion très rapide du dispositif dans leurs agendas) motivée par des principes de solidarité qu'ils doivent juger constitutifs de l'assurance santé. La mutuelle communale doit porter un sens politique qui doit aller au-delà de sa seule dimension assurantielle.

Or, sans implication politique stable ni exigence des élus dans le choix des produits d'assurance santé et dans la portée du dispositif, le système sera éloigné des objectifs initiaux de solidarité et perdra sa pérennité sociale et économique.

Quincy Autrement : Florian Boivert, Najia Benramdane, Latifa Djelouah, Véronique Messie. Pour nous contacter :

quincyaument@gmail.com

